

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2021

HANDICAP

7 / 21_204 - ASSOCIATION Oz'MOOV - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION

L'an deux mille vingt et un, le quinze novembre

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Madame le Maire en date du 9 novembre 2021.

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Geneviève MARTY, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Jean-Christophe DELAUNAY, Laurence PLAS, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Daniel GAUDEFROY, Betty HECKER, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER

Membres excusés :

Jean ESQUERRE donne pouvoir à Roland GILLES

Membre(s) absent(s) :

Danielle PATUREY, Esméralda LAPEYRE

HANDICAP

7 / 21_204 - ASSOCIATION Oz'MOOV - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION

Envoyé en préfecture le 17/11/2021

Reçu en préfecture le 17/11/2021

Affiché le 17/11/2021



ID : 081-218100048-20211115-21_204-DE

référence(s) :

Commission proximité - vie sociale du 3 novembre 2021

Service pilote : Action sociale

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) : Betty Hecker

Betty HECKER, rapporteur,

L'association Oz'Moov est une association albigeoise créée en juillet 2021 régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901.

L'association Oz'Moov a pour objet de promouvoir la mixité Handi/valide à travers :

- l'intégration de personnes à mobilité réduite ou ayant besoin d'accompagnement dans les événements sportifs « valide »
- la création d'événements, à destination principale des personnes à mobilité réduite ou ayant besoin d'accompagnement, mais ouverts aux valides.

Une des premières actions de cette association a été d'organiser le projet « objectif 3000 ».

Cet événement s'est déroulé en plein coeur des Alpes les 17-18 et 19 septembre derniers.

Il a rassemblé une trentaine de personnes autour d'une aventure humaine porteuse de nombreuses valeurs : l'humain, le partage, la découverte, l'accessibilité, le dépassement de soi et l'éco-responsabilité. En effet, 5 binômes formés d'une personne amputée d'un membre inférieur et d'une personne valide ont fait une ascension pour atteindre un sommet à 3000 mètres.

Cette initiative est soutenue par Hopper, une entreprise albigeoise partenaire qui partage les mêmes valeurs et qui fournira les lames de course pour les personnes amputées.

Cet événement s'inscrit donc dans un mouvement qui vise à promouvoir l'accès au sport pour tous ainsi qu'à rassembler les gens d'une communauté solidaire, bienveillante et inclusive.

Pour soutenir cette association et contribuer au financement de cet événement, il est proposé de verser une subvention de 1 500 € à l'association Oz'Moov.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DECIDE

de verser une subvention pour un montant de 1 500 € à l'association Oz'Moov

DIT QUE

les crédits seront prélevés au chapitre 65 – fonction 6574 – nature 520.

Nombre de votants : 41

Unanimité

Pour extrait conforme
Pour le Maire,
Olivier LEVREY

Directeur général mutualisé
Ville d'Albi et Communauté d'agglomération de l'Albigeois

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.